



## **Marche semi-nocturne du 26 juin 2019**

**Chères adhérentes, chers adhérents**

**L'année dernière, la randonnée « semi-nocturne » fut un franc succès avec une participation de 120 randonneurs.**

**Cette saison 2018-2019 s'achevant et avant de ranger nos sacs et godillots la Foulée Verte des Olonnes propose à nouveau de partager une soirée conviviale le 26 juin 2019. Ce rendez vous se ferait lors d'une sortie « semi-nocturne » ouverte à tous avec des retrouvailles en fin de parcours autour d'un repas commun afin de se remémorer les bons moments passés sur les sentiers vendéens et ailleurs. Nous comptons évidemment sur votre présence pour rendre cet instant des plus agréables avant l'éveil de la prochaine saison 2019-2020.**

**Les marches seront proposées à toutes les randonneuses et randonneurs de chaque section afin que chacun puisse profiter du partage sur une même passion : la randonnée.**



*Coucher de soleil vendéen*

**Rendez-vous pour tous les participants à 18 h 30  
salle des « Granges » sise 23 rue des Granges  
85340 Olonne sur Mer**

### **Les parcours**

**1-Marche d'environ 12 kms avec un départ aux environs  
de 19 h 30 et retour salle des Granges.**

**2- Marche d'environ 5 kms avec un départ aux environs de  
20 h et retour salle des Granges.**

**Les 2 groupes se retrouveront sur la plage des Granges et si  
la météo le permet d'admirer le coucher de soleil. Le retour  
vers la salle se fera tous ensemble.**

**Dans le cadre de la marche semi-nocturne il est  
impératif de prévoir une lampe frontale ou autre.**

## **Repas dinatoire collectif**



Nous demandons à chacun et chacune d'apporter un plat salé ou sucré, vin (que nous boirons avec modération) eau ou jus de fruit, **qui sera partagé** à l'image d'un buffet dinatoire au retour des marches. Ces denrées seront déposées au frais avant les départs.

**Surtout ne pas oublier à amener vos propres couverts (assiette, verre, fourchettes, couteaux...)**

### **Accompagnateurs**

En fonction du nombre d'inscriptions et dans le souci d'assurer la sécurité des 2 marches, il sera demandé sur la base du volontariat l'aide d'accompagnatrices et d'accompagnateurs en tant que « capitaine de route » ou de « serre file ».

La foulée Verte vous remercie par avance de votre amicale participation.

**Le Président Mr Pérez Pierre**